

## Conférence de presse Qualité de l'air

---

**Mercredi 17 octobre 2018, 10h**

### **Intervention Marie-Pierre Gramaglia**

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence à ce point presse qui va porter sur la qualité de l'air en Principauté. L'air tout autant que l'eau, est vital pour notre survie.

Encore faut-il que cet air que nous respirons de façon mécanique soit de bonne qualité.

Nous verrons que l'air n'est malheureusement pas d'une pureté absolue et qu'il est constitué de divers polluants dont il est important de surveiller les niveaux de concentration qui peuvent varier d'une journée à l'autre. C'est la raison pour laquelle des seuils d'information et des seuils d'alerte sont définis pour chaque type de polluant afin de pouvoir informer la population.

La pollution de l'air est bien une question majeure de santé publique qui nous touche tous et affecte les plus fragiles, comme les enfants et les personnes âgées.

Un chiffre montre l'acuité de ce problème puisque 500 000 européens en meurent chaque année.

En Principauté, zone côtière urbaine compacte, la pollution, comme dans les Alpes-Maritimes, provient majoritairement des déplacements et du chauffage au fioul.

Cette pollution peut être accentuée par des caractéristiques structurelles comme les rues canyons, qui concentrent les polluants, ou des phénomènes météorologiques, comme l'absence de vent et les périodes de forte chaleur.

Sur la qualité de l'air, le Gouvernement porte son action sur trois volets :

Sur le contrôle, grâce au réseau de surveillance de la qualité de l'air ;

En développant l'information du public avec la mise en ligne de l'Indice Qualité de l'Air, et la création d'une cartographie 3D « qualité de l'air et du bruit » ;

En agissant sur les sources de pollution.

Direction de la Communication

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

presse@gouv.mc

[www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)



**Gouvernement Princier**  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



Concernant le contrôle et l'information, comme vous le verrez, nous renforçons le dispositif, avec la mise en ligne d'un Indice de la Qualité de l'Air, accessible à tous.

Sur le troisième volet, celui des pollutions, le Gouvernement a décidé d'obliger tous les navires présents dans les eaux monégasques à utiliser un carburant raffiné ou à disposer d'un dispositif de traitement des fumées.

La pollution en Principauté provenant principalement des déplacements et du chauffage au fioul, il est prioritaire d'agir sur ces deux points.

Concernant le chauffage au fioul, son interdiction totale interviendra en 2022. Mais nous voyons déjà un mouvement s'engager. Les deux réseaux thalasso thermiques à la Condamine et au Larvotto vont permettre le transfert vers cette énergie propre, tout comme le développement du solaire.

Sur le second point qui touche à la mobilité et aux déplacements, l'équation est simple : il s'agit de réduire le nombre de véhicules à moteur à combustion, générateurs de polluants et particules fines. Equation simple mais qui appelle une réponse diverse.

Le Gouvernement, comme vous le savez, encourage les déplacements en transports en commun, favorise l'achat de véhicules propres, développe le réseau de liaisons mécaniques afin de faciliter les déplacements doux, encourage le télétravail.

Mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, sur les déplacements, l'Etat engage les actions nécessaires mais la mobilité porte aussi sur une prise de conscience individuelle qui passe par cette question : Comment dois-je me déplacer ? Ai-je besoin de prendre ma voiture ? Vais-je préférer le bus, la marche à pied ou le vélo électrique ?

Il s'agit aussi pour les entreprises de mettre en place des plans de déplacement de leurs salariés et de favoriser le télétravail. C'est bien l'idée du Pacte National pour la Transition Energétique signé par plus de 500 adhérents.

En résumé, face à l'urgence climatique et à l'impact sanitaire de la pollution de l'air, le Gouvernement est mobilisé, mais ce n'est qu'ensemble que nous ferons face à cette problématique au cœur de notre qualité de vie.

Armelle Roudaut-Lafon, Directeur des Affaires Maritimes, va vous présenter les grandes lignes de l'Ordonnance Souveraine interdisant le fioul lourd pour tous les navires à quai ou qui sont ancrés dans les eaux monégasques.

Je remercie de sa présence Daniel Réalini, Directeur Général Adjoint de la SEPM, qui évoquera les pistes d'amélioration de la pollution atmosphérique par les navires.

Mais tout d'abord, je laisse la parole à Valérie Davenet Directeur de l'Environnement, qui va vous détailler le réseau de surveillance de l'air et le dispositif d'information du public.

Je vous remercie.

**Direction de la Communication**

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

presse@gouv.mc

[www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)